

De : [RICHIER Philippe - DDT 10/SRRC/BSRD](#)
A : [Balange Catherine](#)
Cc : [MENNESSIEZ Hubert - DDT 10/SRRC](#); [FUCHS Isabelle - DDT 10/SRRC](#); [DESCHAMPS Loïc - DDT 10/SRRC/BRC](#); [JACQUIER Philippe - DDT 10/SRRC/BSRD](#)
Objet : Plan bruit 2024
Date : lundi 21 août 2023 10:57:34
Pièces jointes : [gaocolfcbkfhakk.gif](#)
[oomliialkimkilnp.gif](#)
[idlckeogenimpfbk.gif](#)
[akaqliekkkfflfla.gif](#)

Bonjour Catherine,

Après avoir consulté la DREAL, voici les conclusions:

Des modifications de l'AP et des CBS ne sont pas possibles.

Comme tu l'indiques, il va manifestement y avoir une différence entre les éléments inscrits dans le PPBE et le linéaire visible sur les CBS mais ce n'est pas très grave.

Les CBS ne sont qu'un outil parmi d'autres pour le diagnostic du PPBE, tu peux utiliser d'autres données et outils s'il tu le souhaites.

Tu peux également écrire dans son PPBE que les CBS produites par l'État ne sont pas parfaitement à jour des dernières données en possession du CD (par exemple sous forme de tableau comme celui que tu nous a envoyé), et baser ses mesures de réduction des nuisances sonores inscrites dans le PPBE sur la CBS pour les linéaires corrects, et sur ses données pour le reste.

Tu peux peut même utiliser les données que le Cerema a transmis (cartes désagrégées) pour produire une CBS corrigée de son linéaire à afficher dans ton PPBE, et t'appuyer sur ta propre carte pour ses mesures.

J'espère avoir répondu à tes attentes.

Bonne fin de journée.

Cordialement.

Philippe RICHIER

Responsable de l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière et Référent Bruit Routier

Bureau Sécurité Routière et Déplacements

Direction Départementale des Territoires de l'Aube

1 Bd Jules Guesde 10026 TROYES CEDEX

Tel : 03 25 46 21 04



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

Direction Départementale des Territoires de l'Aube



----- Message transféré -----

Sujet : Tr: [INTERNET] Plan bruit 2024

Date : Tue, 8 Aug 2023 15:11:47 +0200

De : MENNESSIEZ Hubert - DDT 10/SRRC
<hubert.menessiez@aube.gouv.fr>

Organisation : DDT 10/SRRC

Pour : RICHIER Philippe - DDT 10/SRRC/BSRD
<philippe.richier@aube.gouv.fr>, JACQUIER
Philippe - DDT 10/SRRC/BSRD
<philippe.jacquier@aube.gouv.fr>

Bonjour

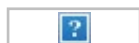
Pour info, merci d'examiner les demandes de Mme Balangé et voir s'il y a lieu de modifier l'AP.

Pour la récupération des cartes, l'AP précise bien qu'on peut les consulter à la DDT, merci de voir avec Mme Balangé pour récupérer les cartes sur clé USB (voir avec le SIDSIC pour obtenir une clé avec suffisamment de Go)

Bien cordialement

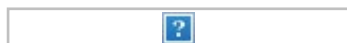
Hubert MENNESSIEZ

Chef du Service Réseaux Risques et Crises
Direction Départementale des Territoires
1 Bd Jules Guesde CS 40769 10026 TROYES CEDEX
Tel : 03 25 46 20 70



**PRÉFET
DE L'AUBE**

Direction Départementale des Territoires



----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Plan bruit 2024

Date : Mon, 7 Aug 2023 15:26:20 +0000

De : Catherine.Balange (par Internet)

[<Catherine.Balange@aub.e.fr>](mailto:Catherine.Balange@aub.e.fr)

Répondre à : Catherine.Balange [<Catherine.Balange@aub.e.fr>](mailto:Catherine.Balange@aub.e.fr)

Pour : MENNESSIEZ Hubert - DDT 10/SRRC

[<hubert.menessiez@aub.e.gouv.fr>](mailto:hubert.menessiez@aub.e.gouv.fr)

Copie à : Glogowski Anabelle

[<Anabelle.Glogowski@aub.e.fr>](mailto:Anabelle.Glogowski@aub.e.fr), Barraux Stephane

[<Stephane.Barraux@aub.e.fr>](mailto:Stephane.Barraux@aub.e.fr), Boite DRAT SCSR

[<Drat.Scsrc@aub.e.fr>](mailto:Drat.Scsrc@aub.e.fr), Blanchard Malo

[<Malo.Blanchard@aub.e.fr>](mailto:Malo.Blanchard@aub.e.fr)

Bonjour monsieur Mennessiez,

suite à notre conversation téléphonique de ce matin et comme convenu je vous transmets , en pièce jointe, un tableau reprenant nos remarques par rapport à l'arrêté préfectoral concernant le prochain plan bruit.

Madame Glogowski a repris les RD mentionnées dans l'arrêté avec la liste des RD du département qui sont concernées par le plan bruit.

Comme vous pourrez le constater en pièce jointe :

- des sections apparaissent dans l'arrêté alors qu'elles supportent un trafic inférieur à 3 millions de véhicules/an, elles sont mentionnées "à retirer"

- des sections supportent plus de 3 millions de véhicules /an mais n'apparaissent pas dans l'arrêté alors qu'elles devraient . Elles sont mentionnées "à ajouter"
- des RD sont indiquées dans leur totalité comme ayant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules/an alors que seule , une partie, supporte ce trafic. Elles sont indiquées comme "à modifier".

Le PPBE que nous allons rédiger ne va donc pas être en adéquation avec l'arrêté préfectoral, cela va-t-il poser problème sachant que nous devons faire une enquête publique je pense que les gens ne vous pas trop comprendre .

Pouvez-vous nous indiquer ce que vous allez décider par rapport à cet arrêté.

D'autres part, sur le lien de la préfecture l'ensemble des cartes n'est pas mis à disposition et nous devons aussi les mettre à disposition lors de l'enquête publique et nous en avons besoin pour la prise en compte lors de nos actions et aussi pour faire réponse aux usagers lorsque nous avons une réclamation: carte bruit de jours, de nuit et carte globale càd 3 types de carte par RD et section concernée par le PPBE.

Je vous propose de nous les transmettre par clé USB, pouvez-vous nous indiquer quand nous pourrions venir les récupérer.

Je vous remercie par avance de la suite donnée à ce dossier.

Je reste à votre disposition en cas de besoin.

Dans l'attente de votre retour .

Cordialement

Catherine Balangé

Département de l'Aube
Pôle Patrimoine et Environnement
Direction des Routes
Responsable du Service Circulation et Sécurité de la Route
Contact : 03.25.42.21.65 / 06.37.58.71.31

drat.scsr@aubep.fr
catherine.balange@aubep.fr

De : Catherine.Balange@aubep.fr <Catherine.Balange@aubep.fr>

Envoyé : lundi 7 août 2023 14:35

À : Balange Catherine

Objet : Document scanné